

Comment signifier soi-même des documents dans le cadre de procédures en droit de la famille à la Cour suprême de la Colombie-Britannique (Canada)

(How to personally serve documents for a Supreme Court of British Columbia (Canada) family law process)

Note:

Ces directives s'adressent aux personnes qui signifient elles-mêmes des documents à l'extérieur de la Colombie-Britannique (dans une autre province ou un autre pays) au nom d'une personne, d'un ami ou d'un parent qui a amorcé des procédures devant les tribunaux en Colombie-Britannique. Si vous êtes partie aux procédures en cours, vous ne pouvez signifier ces documents vous-même.

Définitions

(Definitions)

Vous devez **signifier les documents à une personne** (*-serving the documents by personal service*). Cela veut dire que vous devez remettre une copie en mains propres à la personne qui doit les recevoir. Vous devez ensuite remplir un affidavit et prêter serment ou remplir un affidavit de signification à une personne (*Affidavit of Personal Service*, ou formulaire F15.)

Un **affidavit de signification à une personne** (formulaire F15) est un document qui confirme que les documents mentionnés dans l'affidavit ont été remis à la personne à laquelle il fallait les signifier. La personne qui signifie les documents doit signer et prêter serment ou affirmer dans un affidavit qu'elle a signifié les documents et signer cet affidavit devant un commissaire aux serments (*commissioner of oaths*).

Prêter serment (*to swear*) veut dire déclarer devant un commissaire aux serments que le contenu d'un affidavit est véridique. Ce type de déclaration est de nature religieuse. Vous pouvez aussi « affirmer solennellement », ce qui veut dire que vous déclarez officiellement que l'affidavit est véridique.

Le **commissaire aux serments** est une personne qui a l'autorité d'entendre et d'accepter un serment ou une affirmation. Le commissaire aux serments peut être un avocat, un notaire, un magistrat ou un officier dans une cour de justice; ce peut aussi être un juge ou toute autre personne autorisée à administrer les assermentations dans les cours de justice de votre pays.

Ce dont vous aurez besoin

(What you will need)

À la fin de ce document, vous trouverez un affidavit de signification à une personne (*Affidavit of Personal Service*, ou formulaire F15) avec les consignes détaillées pour le remplir après que vous avez signifié les documents. Lisez l'affidavit avant de signifier les documents afin de savoir quels renseignements vous devez avoir en main pour le remplir. La personne qui est en Colombie-Britannique et pour qui vous signifiez les documents devrait vous avoir remis les documents suivants :

Si vous connaissez déjà la personne à qui vous signifiez les documents

(If you already know the person you are serving the documents on)

- Deux copies de chaque document à signifier
- L'adresse de la personne, à la maison ou au travail, ou l'information permettant de trouver cette personne
- Le numéro de téléphone de la personne, si c'est possible (afin que vous puissiez prendre les dispositions nécessaires avec cette personne pour lui signifier les documents)

Si vous ne connaissez pas la personne à qui vous signifiez les documents

(If you do not know the person you are serving the documents on)

- Deux copies de chaque document à signifier
- Une photo de la personne (et une copie de cette photo) ou une description écrite de la personne (comprenant par exemple sa grandeur, la couleur de ses cheveux ou de ses yeux), laquelle vous permettra de vous assurer que vous remettez les documents à la bonne personne
- L'adresse de la personne, à la maison ou au travail, ou l'information permettant de trouver cette personne
- Le numéro de téléphone de la personne, si c'est possible (afin que vous puissiez prendre les dispositions nécessaires pour lui signifier les documents)

Si vous ne connaissez pas la personne ou si vous n'avez pas une photo, demandez-lui de vous montrer une pièce d'identité avec photo lorsque vous lui signifierez les documents afin de prouver qu'elle est bel et bien la personne apte à recevoir les documents.

Directives étape par étape pour signifier les documents

(Step-by-step instructions for serving the documents)

1. Remettez une copie des documents à la personne à qui ils doivent être signifiés, et gardez une copie pour la joindre à l'affidavit de signification à une personne (*Affidavit of Personal Service*, ou formulaire F15).

2. Prenez note de la date et de l'heure auxquelles vous avez signifié les documents (vous aurez besoin de cette information pour remplir l'affidavit de signification à une personne), et notez le numéro de la pièce d'identité avec photo que vous a montrée la personne.
3. Remplissez l'affidavit de signification à une personne et joignez-y une copie de tous les documents signifiés et une copie de la photo (si vous en avez utilisé). Consultez les directives détaillées de la section suivante, « Comment remplir l'affidavit de signification à une personne. »
4. Apportez l'affidavit (et les documents qui y sont joints) à un commissaire aux serments afin que de pouvoir prêter serment ou affirmer solennellement que les documents ont été signifiés. Vous devrez payer des frais pour ce faire. Vous pouvez vous renseigner sur les frais à payer au préalable, car les bureaux de commissaires à l'assermentation n'exigent pas tous le même montant pour les mêmes services. N'oubliez pas d'avoir avec vous une pièce d'identité avec photo, au cas où le commissaire aux serments demanderait à la voir.
5. Le commissaire aux serments signera l'affidavit et signera chaque document du tribunal que vous avez signifié afin de les identifier comme preuve matérielle. Vous pouvez ensuite envoyer l'affidavit de signification (formulaire F15) à une personne (parent ou ami), en Colombie-Britannique, au Canada, afin que cette personne puisse démontrer à la cour que les documents ont été signifiés à la personne concernée.

Note:

Si l'affidavit n'est pas signé par le commissaire aux serments ou si les documents ne sont pas joints, identifiés adéquatement ou qu'ils ne sont pas signés par le commissaire à l'assermentation, l'affidavit de signification à une personne **ne sera pas accepté** par le tribunal de la Colombie-Britannique et vous devrez retourner voir le commissaire à l'assermentation.

Comment remplir l'affidavit de signification à une personne

(How to fill out the Affidavit of Personal Service)

Note:

L'affidavit de signification à une personne (formulaire F15) doit être en anglais et doit être rempli en anglais.

Le numéro qui accompagne chaque directive apparaît aussi à l'endroit approprié sur le modèle d'affidavit de signification à une personne montré dans les pages qui suivent.

- 1 Écrivez le numéro de dossier du tribunal (*court file number*). Vous trouverez ce numéro dans le coin supérieur droit des documents que vous signifiez.
- 2 Écrivez le nom du greffe du tribunal (*court registry*). Vous trouverez ce nom dans le coin supérieur droit des documents que vous signifiez.

- 3 Écrivez le nom du demandeur (*claimant's name*), tel qu'il apparaît exactement dans les documents que vous signifiez. Écrivez le nom du défendeur (*respondent's name*) tel qu'il apparaît exactement dans les documents que vous signifiez.
- 4 Écrivez votre prénom (*first name*) et votre nom de famille (*last name*).
- 5 Écrivez votre adresse (*street address*). Il peut s'agir de votre adresse à la maison ou au travail.
- 6 Écrivez votre profession (*occupation*). Si vous êtes sans emploi, écrivez le type de travail que vous faisiez auparavant.
- 7 Écrivez la date : jour, mois (en anglais), année (par exemple, 29/Jul/2010).
- 8 Écrivez l'heure à laquelle vous avez signifié les documents à la personne (par exemple, 12:30 pm).
- 9 Écrivez le prénom (*first name*) et le nom de famille (*last name*) de la personne à qui vous avez remis les documents.
- 10 Écrivez les noms des documents que vous avez signifiés. Faites la liste des documents en tant que « preuves matérielles » (*exhibits*) et nommez-les A, B, C et ainsi de suite. Donnez le titre de chaque document, le nom de la personne qui l'a préparé et la date à laquelle cette personne a été assermentée, si elle l'a été. Voici un exemple :
 - Exhibit A: Affidavit, Jane Smith, July 29, 2010
 - Exhibit B: Financial Statement
 - Exhibit C: Draft Order
- 11 Écrivez la ville et le pays ou la personne à a été servi.
- 12 **Si vous signifiez un avis d'action en justice familiale (*Notice of Family Claim*, ou formulaire F3) ou une demande reconventionnelle (*Counterclaim*, ou formulaire F5) qui comprend une demande de divorce**, choisissez l'option 2 qui s'applique à votre situation en cochant (✓) celle qui convient, puis en écrivant l'information relative à cette option. Supprimez ou biffez les deux autres options.
- 13 Si vous avez coché la première option 2, écrivez comment vous connaissez la personne à qui vous signifiez les documents; par exemple « *we go to the same church* » (nous fréquentons la même église) ou « *he is my friend* » (c'est mon ami).
- 14 Si vous avez coché la deuxième option 2, décrivez comment vous connaissez la personne à qui vous avez signifié les documents; par exemple « *we go to the same church* » (nous fréquentons la même église) ou « *he is my friend* » (c'est mon ami). Si vous signifiez plus d'un document, changez la lettre « B » du formulaire et inscrivez la bonne lettre sur la photo. Ainsi, si vous signifiez trois documents, vous devrez modifier cette lettre et inscrire « D ».
- 15 Si vous avez coché la troisième option 2, cochez (✓) **l'une ou les deux** options qui suivent dans le formulaire et écrivez l'information pour cette option. Si vous n'avez coché qu'une seule des deux, supprimez ou biffez l'option qui ne s'applique pas.

- 16 Écrivez le type de pièce d'identité avec photo que vous a montrée la personne, son nom tel qu'il apparaît sur cette pièce d'identité et le numéro de cette pièce d'identité (s'il y en a un).
- 17 Si vous demandez à quelqu'un d'autre de confirmer que vous avez la bonne photographie, écrivez le nom de cette personne sur la première ligne et le nom de la personne à qui vous avez signifié le ou les documents sur la deuxième ligne.

Note:

Notez qu'il est important que la personne qui vous a confirmé l'authenticité de la photo pour vous doit aussi remplir un affidavit (formulaire F30) pour jurer ou affirmer solennellement que l'information qu'elle vous a donnée est véridique. Changez la lettre « B » sur ce document et inscrivez la bonne lettre (voir la directive n° 14, ci-dessus).

- 18 **Ne signez pas l'affidavit de signification maintenant.** Vous êtes maintenant à l'étape où vous allez jurer que l'information contenue dans l'affidavit est véridique en signant le formulaire devant le commissaire aux serments. Avant d'aller voir le commissaire à l'assermentation, joignez les copies des documents signifiés (les preuves matérielles, ou *exhibits*) à l'affidavit, **dans l'ordre exact** où vous les avez inscrits dans la liste du formulaire (voir la directive n° 10, ci-dessus) et la photo (si vous en avez une). Chaque document joint à l'affidavit doit porter la mention « *exhibit* » et être identifié par une lettre : A, B, C et ainsi de suite (selon le nombre de documents que vous avez).
- 19 Le commissaire aux serments **doit signer l'affidavit**, inscrire le lieu et la date, et écrire son nom dans cette section de l'affidavit. Notez que le nom du commissaire doit être bien lisible. Sinon, l'affidavit ne sera pas accepté par le tribunal. Assurez-vous de dire au commissaire que l'affidavit est accompagné de documents dont il doit **estampiller et signer la première page**. Pour ce faire, le commissaire doit estampiller sur la première page de *chaque copie de documents* que vous avez signifiés un énoncé (en anglais) qui ressemble à celui-ci :

"This is Exhibit _____ to the affidavit of _____ (name)
 sworn before me in _____ (place) on _____
 _____ (date).
 A commissioner for taking affidavits in _____ (place)."

Le commissaire aux serments doit aussi signer chacun de ces documents.

Important:

Les espaces (18) et (19) prévus pour la signature doivent se trouver à la dernière page du formulaire **avec une partie du contenu** de l'affidavit (cela veut donc dire que la portion signée de l'affidavit ne peut pas se retrouver toute seule, sur une seule page).

Si vous apportez des changements à la main à l'affidavit, vous devez les parapher (c'est-à-dire y apposer vos initiales) et le commissaire aux serments doit les parapher lui aussi.

FORM F15 (RULE 6-6 (1))

Court File No.: 1

Court Registry: 2

In the Supreme Court of British Columbia

Claimant: 3

Respondent: 4

AFFIDAVIT OF PERSONAL SERVICE

[Rule 21-1 of the Supreme Court Family Rules applies to all forms.]

I, 4
of 5
..... 6

SWEAR (OR AFFIRM) THAT:

[] 1 On 7
at 8

I served 9
with the 10

in this family law case, a copy of which is attached to this affidavit and marked as Exhibit A, by handing it to and leaving it with that person at [city and country] 11

[] 2 I know the person served because 13

12
.....
.....
.....

[OR]

[] 2 I know the person served because 14

12
.....
.....

and attached to this affidavit and marked as Exhibit B is a photograph that is a true likeness of the person I served.

[OR]

[] 2 I do not know the person served and 15

12
.....
.....

[] the person I served produced the following identification containing a photograph that was a true likeness of the person I served:

..... 16
.....
.....

[] attached to this affidavit and marked as Exhibit B is a photograph that is a true likeness of the person I served: *[If this box is checked, there must be filed an affidavit that exhibits the same photograph and confirms that the person shown in the photograph is the person identified in section 1 of this affidavit as the person served.]*

..... 17
..... that Exhibit B is a photograph of
..... 17

SWORN (OR AFFIRMED) BEFORE ME)

at)

.....) 18

on

..... 19)

A commissioner for taking affidavits)

.....)

FORM F15 (RULE 6-6 (1))

Court File No.:

Court Registry:

In the Supreme Court of British Columbia

Claimant:

Respondent:

AFFIDAVIT OF PERSONAL SERVICE

[Rule 21-1 of the Supreme Court Family Rules applies to all forms.]

I,
of
.....

SWEAR (OR AFFIRM) THAT:

[] 1 On
at
I served
with the
.....
.....
.....
.....

in this family law case, a copy of which is attached to this affidavit and marked as Exhibit A, by handing it to and leaving it with that person at [city and country]

[] 2 I know the person served because
.....
.....
.....
.....

[OR]

[] 2 I know the person served because

.....
.....
.....

and attached to this affidavit and marked as Exhibit B is a photograph that is a true likeness of the person I served.

[OR]

[] 2 I do not know the person served and

.....
.....
.....

[] the person I served produced the following identification containing a photograph that was a true likeness of the person I served:

.....
.....
.....

[] attached to this affidavit and marked as Exhibit B is a photograph that is a true likeness of the person I served : *[If this box is checked, there must be filed an affidavit that exhibits the same photograph and confirms that the person shown in the photograph is the person identified in section 1 of this affidavit as the person served.]*

..... that Exhibit B is a photograph of
.....

SWORN (OR AFFIRMED) BEFORE ME)

at)

.....)

on

.....)

A commissioner for taking affidavits)

.....)